



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 10 novembre 2026 à 19h, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #26-13.

La demande est présentée par Mme Joanne Simard pour la propriété sise au 100, rue des Sources.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- *Autoriser l'installation d'un abri d'auto permanent à une distance de 1.6 mètre de la ligne de lot côté est (rue de la Montagne), au lieu d'une marge de recul avant minimale de 4.5 mètres comme prescrite au Tableau 5 et à l'article 6.1.3 du Règlement de zonage pour la zone RA-19.*
- *Autoriser l'installation d'un abri d'auto permanent à une distance de 0.5 mètre de la ligne de lot côté sud (rue des Sources), au lieu d'une marge de recul avant minimale de 4.5 mètres comme prescrite au Tableau 5 et à l'article 6.1.3 du Règlement de zonage pour la zone RA-19.*

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, Directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #26-13) le 26 octobre 2026 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 26 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 octobre 2026.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier